Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260303-D2026030306-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 3 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
25/02/2026

Conseillers en exercice
19

Présidente : Mme Brigitte MEL

Secrétaire de séance : Mme Leïla CARACCHIOLI

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le mardi 3 mars 2026, à 18 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Brigitte MEL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Brigitte MEL, Daniel GUÉZENNEC, Bernard LACHIVER, Gwénaëlle QUÉRÉ, Jérôme CALMELS, Guy LE FUR, Michèle GALOPIN, Raymond TESSIER, Françoise LAURENT, Jacques ROBIC, Leïla CARACCHIOLI, Nadège RUAULT, Caroline JACQ, Florence SIMON, Benoît PERIOU, Anaïs MEL et Mohamed KHCHACH.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Sandie COZ à Brigitte MEL et Erwan MORVAN à Benoît PERIOU

D 2026 03 03 06 – CONVENTION AVEC L'ULAMIR PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE COMMUNAL 2023/2026 – TARIFS 2026

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une convention de partenariat a été signée en 2023 avec l'ULAMIR, concernant le Projet Educatif de Territoire Intercommunal 2023/2024/2025/2026.

Elle fait part des tarifs et modalités tarifaires pour 2026 qui sont les suivants pour chacune des actions menées :

- Annexe 1 : la coordination jeunesse : 2,20 € / habitant,
- Annexe 2 : l'accueil de loisirs sans hébergement intercommunal,

  Part fixe : 10.000,00 €

  Participation en fonction des présences des enfants sur la base d'un coût/jour :
  - 18 € par journée
  - 13,50 € par ½ journée avec repas
  - 10 € par ½ journée
- Annexe 3 : les séjours : 18 € par journée de présence par enfant
- Annexe 4 : les activités Jeunes, 18 € par jour et 10 € par ½ journée
- Annexe 5 : la formation des Jeunes,
  - 100 € par jeune et par session pour la formation BAFA
  - 30 € par jeune pour la formation PSC1

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à Madame le Maire pour régulariser les différentes annexes fixant les tarifs pour l'année 2026 pour chacune des actions citées ci-dessus.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de

- la publication le ..... : 05/03/2026
- la transmission à la Préfecture le..... : 05/03/2026

Fait à PLOUEZOC'H, le 05/03/2026

Pour extrait conforme

Brigitte MEL
Maire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252